



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 31
Votants : 37
Date convocation : 1^{er} février 2024
Date d'affichage : 1^{er} février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France,
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.

Etaient présents : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (6) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Claude KRIEGUER, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Sylvain SARAGOSA

N°2024/001

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

Vu le Code des Impôts,

Vu les nomenclatures M57 et M4 des budgets principal et annexes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2024 joint à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion en date du 23 janvier 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 janvier 2024,

Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2312-1 dispose que « le Président présente au conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de l'EPCI pour son projet de budget primitif 2024 sont précisément définis dans le rapport du DOB annexé à la présente délibération, lequel constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2024 de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE les termes du débat d'orientations budgétaires 2024,
PREND ACTE de son effectivité,
AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin



REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-200073013-20240207-DEL IB2024_0